

VINGT-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN REGIONAL DE MISE EN ŒUVRE COMPLET POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION EN AFRIQUE (PLAN AFI)

Libreville, Gabon, 16 – 17 juillet 2024

Point 4 de l'ordre du jour : Examen et approbation de l'état de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation du Plan AFI d'OIO 2022 sur le suivi de la gouvernance, de la gestion et des performances du Plan.

(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI)

RESUME ANALYTIQUE

Ce document présente les résultats de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI), menée par le Bureau de contrôle interne (OIO) de l'OACI entre mai et octobre 2022.

Suite à donner :

Le Comité de pilotage est invité à :

- a) prendre note des informations contenues dans le présent document ;
- b) examiner la décision proposée dans le tableau ci-joint pour chaque recommandation ; et
- c) donner des orientations additionnelles, le cas échéant.

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le Bureau de la supervision interne (OIO) de l'OACI a évalué le Plan régional de mise en œuvre complèt pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) entre mai et octobre 2022.
- 1.2 L'objectif de l'évaluation était de fournir des preuves de la performance institutionnelle et de formuler des recommandations prospectives en vue d'une amélioration.
- 1.3 Les bénéficiaires programmés pour l'évaluation sont les Bureaux de l'Afrique occidentale et centrale (WACAF), de l'Afrique orientale et australe (ESAF), du Moyen-Orient (MID) et de l'Europe et de l'Atlantique Nord (EUR/NAT), ainsi que le Bureau du Secrétaire général (OSG), le Bureau de la navigation aérienne (ANB) et le Conseil de l'OACI.

1.4 Les résultats de l'évaluation et les enseignements tirés pourraient également être utilisés par les États membres, les Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG), les Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et le Bureau de développement des capacités et de mise en œuvre (CDI) de l'OACI.

2. PRINCIPALES CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

Le rapport d'évaluation qui en résulte, tout en soulignant la pertinence continue du programme, tire les principales constatations et conclusions suivantes :

- 2.1 De nombreux États ont encore besoin d'une assistance technique pour apporter des améliorations, notamment en ce qui concerne le taux de mise en œuvre effective (EI) et la résolution des problèmes de sécurité importants (SSC) qui refont parfois surface.
- 2.2 Les États membres ne sont pas suffisamment impliqués dans le processus de planification, de sorte que les initiatives du Plan AFI n'ont pas toujours été alignées sur les plans et les priorités de chaque État membre en matière de sécurité aérienne.
- 2.3 Les initiatives du plan AFI se concentrent exclusivement sur l'évaluation des États sur la base des questions du protocole d'audit USOAP de l'OACI, sans soutien pratique suffisant pour la mise en œuvre, ce qui limite l'utilité de l'assistance technique fournie par le Plan AFI aux États membres.
- 2.4 L'implication de ANB, des Bureaux régionaux EUR/NAT et MID de l'OACI dans le plan AFI est très limitée.
- 2.5 Le document de programme du Plan AFI manque de clarté en ce qui concerne les éléments clés nécessaires à une planification et à une mise en œuvre efficaces, concernant notamment la stratégie de mise en œuvre, l'approche de partenariat et les exigences en matière de ressources.
- 2.6 Une analyse des problèmes tenant compte du contexte changeant de l'aviation sur le continent n'a pas été effectuée depuis l'initiation du document de programme du Plan AFI en 2008.
- 2.7 Les objectifs fixés pour le Plan AFI, sur la base de la Déclaration d'Abuja, sont ambitieux, sans tenir compte de la capacité des États et des ressources de l'OACI à aider les États membres à les atteindre.
- 2.8 L'application inadéquate du système de suivi axé sur les résultats et l'insuffisance de documentation rendent difficile l'évaluation de l'efficacité du Plan AFI.
- 2.9 En raison du nombre élevé des membres du Comité de pilotage du Plan AFI et du peu de temps consacré aux discussions lors des réunions, le Comité de pilotage n'est pas en mesure de fournir des conseils efficaces et de prendre des décisions en temps opportun pour la mise en œuvre du Plan.

- 2.10 Les membres du Groupe AFI provenant d'états qui ont des délégations au Siège de l'OACI sont représentés au Comité de pilotage, mais les États de la région AFI qui n'ont pas de délégation au siège de l'OACI n'y sont pas représentés.
- 2.11 Le soutien prévu aux Organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) n'est pas adéquat.
- 2.12 Le Fonds de développement des ressources humaines (HRDF), qui devrait compléter les objectifs du Plan AFI en améliorant la capacité des États membres de l'AFI, n'a pas été réalisé.
- 2.13 La connectivité Internet est un défi majeur dans certains États membres, ce qui entrave l'accès aux avantages de l'assistance à distance.
- 2.14 La réalisation des objectifs du Plan AFI est affectée, d'une part, par une utilisation inefficace des fonds existants et, d'autre part, par le manque de ressources financières pour répondre aux demandes des États membres.
- 2.15 Il n'existe pas de mécanisme de coordination formel et efficace entre le Secrétariat du Plan AFI et les Bureaux régionaux de l'OACI couverts par le Plan.

3. **RECOMMANDATIONS**

Sur la base des constatations et des conclusions, l'évaluation a permis de formuler les six recommandations suivantes :

- 3.1 Réorganiser les processus de planification du Plan AFI en préparant un document de programme chiffré avec une théorie du changement (TOC) claire, des stratégies de mise en œuvre, un plan de mise en œuvre et des stratégies de retrait progressif.
- 3.2 Renforcer les systèmes de suivi et de rapport du Plan AFI afin de mesurer les progrès et d'établir la contribution du plan AFI aux progrès réalisés par les États membres.
- 3.3 Renforcer le Comité de pilotage afin d'améliorer ses orientations, son suivi et son soutien au Plan AFI.
- 3.4 Améliorer la structure de gestion du Plan AFI. Cela pourrait inclure, sans s'y limiter, la mise en place d'un mécanisme de coordination formel entre le Secrétariat du Plan AFI et les organisations régionales participantes pour la mise en œuvre du Plan AFI.
- 3.5 Revoir les modalités de mise en œuvre du Fonds de développement des ressources humaines (HRDF) afin de mieux répondre aux besoins des États membres et de compléter le Plan AFI et d'autres programmes.

3.6 Améliorer les efforts de mobilisation des ressources pour le plan AFI et concevoir un mécanisme pour améliorer l'utilisation des fonds disponibles.

4. PLAN D'ACTIONS CORRECTIVES ET ETAT DE MISE EN OEUVRE

4.1 Sur la base des constatations et des conclusions et recommandations, un plan d'actions correctives a été élaboré et soumis à la $26^{\text{ème}}$ Réunion du Comité de pilotage. L'état de la mise en œuvre des recommandations est présenté en conséquence dans le tableau suivant.

État de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation du Plan AFI

1	No	Recommandations	Actions	Etat d'avancement en juillet	Actions requises par le Comité
				2024	de pilotage
]	1.	Le Secrétariat du Plan AFI devrait réorganiser ses processus de planification en préparant un document de programme chiffré avec une théorie du changement (TOC) claire, des stratégies de mise en œuvre, un plan de mise en œuvre et des	Préparation du chiffrage du programme de travail approuvé par le Comité de pilotage jusqu'en 2024 d'ici décembre 2023	Le projet de programme de travail chiffré pour 2024 a été préparé et approuvé par la 26 ^{ème} réunion du Comité de pilotage. La mise en œuvre du programme de travail progresse comme présenté dans le document WP/03.	Prendre note et fournir des orientations additionnelles conformément au document WP/03
		stratégies de retrait progressif. Le document de programme devrait être élaboré en consultation avec les principales parties prenantes, y compris les États membres, les quatre de la liste de diffusion et les autres parties prenantes concernées.	Élaboration d'un document de programme chiffré avec une consultation plus large des principales parties prenantes, des États et des Bureaux régionaux pour le prochain cycle de programme (2025-30) d'ici juin 2024	Le projet de document de programme (2025-30) est présenté comme pièce jointe au document WP/05.	 Prendre note des informations contenues dans le document WP/05; Examiner la proposition de document de programme actualisé du Plan AFI pour guider la mise en œuvre des activités au cours de la période de planification (2025-30); et Demander aux États, aux organisations internationales et régionales, aux institutions de financement et à l'industrie de continuer à soutenir le programme.

No	Recommandations	Actions	Etat d'avancement en juillet 2024	Actions requises par le Comité de pilotage
2	Le Secrétariat du Plan AFI devrait améliorer son système de suivi et de rapport basé sur les résultats afin de suivre ses progrès et d'établir la contribution du Plan AFI aux progrès réalisés par les Etats membres.	 Développer un cadre pour suivre la planification, la mise en œuvre et les rapports sur les activités du Plan AFI, Mettre à jour les termes de référence et les lignes directrices des TDR des ROST d'ici décembre 2023 	 La proposition de cadre de planification, de suivi et d'établissement de rapports a été développée et présentée au Comité de pilotage en Annexe A de ce document pour examen. Les termes de référence et le matériel d'orientation des ROST préparés et présentés au Comité de pilotage en tant qu'Annexe B de ce document pour examen. 	 planification, de suivi et de rapport proposé; Approuver les termes de référence révisés des ROST et le matériel d'orientation; et Donner des orientations

No	Recommandations	Actions	Etat d'avancement en juillet 2024	Actions requises par le Comité de pilotage
3	Le Secrétariat de l'OACI devrait renforcer le Comité de pilotage afin d'améliorer ses orientations, son suivi et son soutien au plan AFI en consultation avec les États membres concernés. Cela pourrait inclure, sans s'y limiter, l'amélioration du mandat du Comité de pilotage, la limitation du nombre de membres pour favoriser une discussion et une orientation efficaces, et la participation des DGAC et d'autres parties prenantes clés.	Secrétariat du Plan AFI révisera les termes de référence du Comité de pilotage du Plan AFI en tenant compte de la recommandation et des pratiques	Les termes de référence révisés du Comité de pilotage du Plan AFI seront préparés et partagés avec le Président du Comité de pilotage et le Groupe AFI. Discussions et coordination avec le groupe AFI en cours pour sa finalisation.	Donner des additionnelles. Orientations Orientations

NI	Decommon detions	A ation a	E4a4 diamanament on :-:111-4	Actions requises non-le C:4
No	Recommandations	Actions	Etat d'avancement en juillet	
		500	2024	de pilotage
4	Le Secrétariat devrait améliorer la		• Les projets de structure de	• Donner des orientations
	structure de gestion du Plan AFI. Cela	gestion du Plan AFI, y	gouvernance et de mécanisme	additionnelles.
	pourrait inclure, sans s'y limiter, la	compris le mécanisme de	de coordination du Plan	
	mise en place d'un mécanisme de	coordination entre le	préparés et partagés avec le	
	coordination formel entre le	Secrétariat du Plan AFI et les	Président du Comité de	
	Secrétariat du Plan AFI et les Bureaux	Bureaux régionaux	pilotage et le Groupe AFI.	
	régionaux participant à la mise en	concernés, et	Discussions et coordination	
	œuvre du Plan AFI. L'associé, chargé	Réviser la définition du poste	avec le groupe AFI en cours	
	du programme régional (APO) du Plan	de l'associé chargé du	pour finalisation.	
	AFI devrait également rendre compte	programme régional		
	directement au Secrétaire du Plan AFI.	conformément à la	 Il a été proposé d'évoluer du 	
		recommandation d'ici	poste actuel d'associé, chargé	
		décembre 2023	du programme régional vers	
			un poste de gestionnaire de	
			programme avec plus de	
			responsabilités, aligné sur la	
			nouvelle structure de	
			gouvernance et les termes de	
			référence. La définition du	
			poste de gestionnaire de	
			programme est incluse dans le	
			projet de structure de	
			gouvernance préparé et	
			partagé avec le Président du	
			Comité de pilotage et le	
			Croupe AFI. Les discussions	
			et la coordination avec le	
			groupe AFI sont en cours pour	
			finalisation.	

No	Recommandations	Actions	Etat d'avancement en juillet	
5	Le Secrétariat de l'OACI, en collaboration avec les parties prenantes concernées, devrait revoir les modalités de mise en œuvre du Fonds de développement des	Coordonner avec la CAFAC la soumission du rapport du Groupe de travail sur le HRDF	• Etat indiqué dans le document WP/04B	Mesures indiquées dans le document WP/04B
	ressources humaines (HRDF) afin de s'aligner sur les besoins des États membres et de veiller à ce qu'il complète les efforts de renforcement des capacités en matière de ressources humaines du Plan AFI.	d'application, l'objectif et les modalités de mise en œuvre du		

No	Recommandations	Actions	Etat d'avancement en juillet	Actions requises par le Comité
110	Accommunations	Table 1	2024	de pilotage
6	Le Secrétariat de l'OACI devrait examiner le processus actuel de gestion du Fonds du Plan AFI et remédier à sa faible utilisation actuelle.	Développer un mécanisme pour améliorer le niveau d'utilisation des fonds disponibles d'ici à décembre 2023.	Le programme de travail et le budget pour 2024 ont été présentés et approuvés lors de la 26 ^{ème} réunion du Comité de pilotage du Plan AFI. Le rapport d'avancement a été présenté dans le document WP/03.	Prendre note et donner des orientations additionnelles conformément au document WP/03
			Des activités ont été lancées pour transférer l'administration financière des projets du Plan AFI au CDI afin d'améliorer la disponibilité des informations financières et d'harmoniser les activités avec celles d'autres projets financés par des donateurs.	Prendre note et donner des orientations additionnelles
	En outre, le Secrétariat du Plan AFI devrait concevoir un mécanisme pour améliorer son effort de mobilisation des ressources en diversifiant sa base de donateurs par le biais d'activités de plaidoyer et de partenariats avec d'autres États, l'industrie, les banques multilatérales de développement, etc., etc.	Développer un mécanisme de collecte de fonds pour améliorer l'effort de mobilisation des ressources d'ici à décembre 2024	Projet à développer avant décembre 2024 en cohérence avec le processus global de mobilisation des ressources.	
